


1. Identification

Identificateur de produit	Butane	
Autres moyens d'identification		
Synonymes	n-Butane normal butane	
Utilisation recommandée	Pas disponible.	
Restrictions conseillées	Aucun à notre connaissance	
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur		
Fabricant		
Nom de la société	Irving Oil Refining G.P.	
Adresse	Caisse 1260 Saint John, NB E2L 4H6 Canada	
Téléphone	Téléphone	(506) 202-2000
	Refinery:	(506) 202-3000
Courriel	Pas disponible.	
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-424-9300 (CHEMTREC)	
Fournisseur	Voir ci-dessus	

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Gaz inflammables Gaz sous pression	Catégorie 1 Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Non classé.	
Dangers environnementaux	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
		
Mention d'avertissement	Danger	
Mention de danger	Gaz extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.	
Conseil de prudence		
Prévention	Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer.	
Intervention	Incendie provenant d'une fuite de gaz : Ne pas éteindre, sauf si la fuite peut être arrêtée de manière sécuritaire. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.	
Stockage	Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé.	
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.	
Autres dangers	Aucun à notre connaissance	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Butane		106-97-8	40 - 70
Isobutane		75-28-5	30 - 60
propylène		115-07-1	1 - 5
Propane		74-98-6	0.5 - 1.5
2-Méthylbutane		78-78-4	0.1 - 1

Nom chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Pentane		109-66-0	0.1 - 1

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste. Dégeler les vêtements gelés sur la peau avant de les retirer.
Yeux	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
Ingestion	Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente, ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
Informations générales	En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	Dioxyde de carbone. Poudre chimique sèche. Mousse. Pulvérisation d'eau.
Méthodes d'extinction inappropriées	Aucun à notre connaissance
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	NE PAS ÉTEINDRE UN FEU DE GAZ DONNANT LIEU À DES FUITES À MOINS DE POUVOIR ARRÊTER LES FUITES. En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Ne pas diriger le jet d'eau vers la source de la fuite ou les dispositifs de sécurité en raison des risques de givrage. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.
Risques d'incendie généraux	Gaz extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et dans un lieu protégé du vent. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus lourds que l'air et se répandent donc le long du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée accidentellement sans vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux fiches technique santé-sécurité et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Si possible, tourner les récipients qui fuient de manière à ce qu'il s'en dégage des gaz plutôt que du liquide. Utiliser un pulvérisateur d'eau pour diminuer les vapeurs ou détourner tout nuage de vapeur. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer. Tous les équipements utilisés lors de la manipulation du produit doivent être reliés à la terre. Fermer le détendeur après chaque utilisation et lorsque la bouteille est vide. Protéger les bouteilles des dommages physiques; ne pas traîner, rouler, glisser ou laisser tomber. Lors du déplacement des bouteilles, même sur de courtes distances, utiliser un chariot (chariot de transport, chariot à main, etc.) conçu pour le transport de bouteilles. Utiliser uniquement de l'équipement correctement spécifié qui est approprié pour ce produit, sa pression d'alimentation et sa température. En cas de doute, communiquez avec votre fournisseur de gaz. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel approprié. Se laver soigneusement après la manipulation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Gardez à partir de la chaleur, des étincelles et de la flamme nue. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10). Les bouteilles doivent être entreposées en position verticale avec le chapeau de protection du détendeur en place et bien attachées pour éviter leur chute ou leur renversement. Les contenants entreposés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Tenir hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	1000 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	LECT	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	1000 ppm
propylène (CAS 115-07-1)	MPT	500 ppm

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	1770 mg/m3 600 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	1770 mg/m3 600 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1000 ppm
propylène (CAS 115-07-1)	MPT	860 mg/m3 500 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	600 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	750 ppm
	MPT	600 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	MPT	1000 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	600 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1000 ppm
propylène (CAS 115-07-1)	MPT	500 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	1000 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	LECT	1000 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	LECT	1000 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	1000 ppm
propylène (CAS 115-07-1)	MPT	500 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	MPT	600 ppm
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	800 ppm
Isobutane (CAS 75-28-5)	MPT	800 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	600 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1000 ppm
propylène (CAS 115-07-1)	MPT	500 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Butane (CAS 106-97-8)	MPT	1900 mg/m3 800 ppm
Pentane (CAS 109-66-0)	MPT	350 mg/m3 120 ppm
Propane (CAS 74-98-6)	MPT	1800 mg/m3 1000 ppm

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des vêtements protecteurs appropriés. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH.

Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations sur l'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Gazeux.
État physique	Gaz.
Forme	Gaz liquéfié

Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Sans objet
Point de fusion et point de congélation	-138 °C (-216.4 °F)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	-0.5 °C (31.1 °F)
Point d'éclair	Gaz inflammable
Vitesse d'évaporation	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Gaz inflammable.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	> 1.8 %
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	< 8.5 %
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Pression de vapeur	214 kPa (1614 mm Hg) @ 21.1°C
Densité de vapeur	2 (air = 1)
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (Eau)	Pas disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	2.89
Température d'auto-inflammation	287 °C (548.6 °F)
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Dangers d'explosion	Non explosif.
Classe du point d'éclair	Inflammable IA
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	Sans objet

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	aucun en utilisation appropriée
Conditions à éviter	Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matières incompatibles	Oxydants forts. Nitrates. Fluor. Chlore.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 25.3 mg/L, 4 heures
	souris	14000 ppm
		1000 mg/L, 1 heures
		450 mg/L, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
DL50		
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Butane (CAS 106-97-8)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 800000 ppm, 10 minutes, ECHA
		1442738 mg/m3, 10 minutes, ECHA
		1354944 mg/m3, 10 minutes, ECHA
		570000 ppm, 10 minutes, ECHA
		276000 ppm, 4 heures, CCOHS
		1443 mg/L, 10 minutes, ECHA
		1355 mg/L, 10 minutes
	souris	539600 ppm, 120 minutes, ECHA
		520400 ppm, 120 minutes, ECHA
		1237 mg/L, 120 minutes
		680 mg/L, 2 heures, HSDB
		57 %, 120 minutes, ECHA
		52 %, 120 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Isobutane (CAS 75-28-5)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	658 mg/l/4h
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Pentane (CAS 109-66-0)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	364 mg/L, 4 heures
<i>Orale</i>		
DL50	rat	2000 mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'épreuves
Propane (CAS 74-98-6)		
Aigu		
<i>Dermique</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	> 12000000 ppm, 4 heures > 800000 ppm, 10 minutes, ECHA > 1464 mg/L, 15 minutes, HSDB 1442738 mg/m3, 10 minutes, ECHA 1354944 mg/m3, 10 minutes, ECHA 570000 ppm, 10 minutes, ECHA 1355 mg/L, 10 minutes
	souris	539600 ppm, 120 minutes, ECHA 520400 ppm, 120 minutes, ECHA 1237 mg/L, 120 minutes 57 %, 120 minutes, ECHA 52 %, 120 minutes
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
propylène (CAS 115-07-1)		
Aigu		
<i>Inhalation</i>		
CL50	rat	658 mg/L, 4 heures
	souris	680 mg/L, 2 heures
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada. VLE's. (Ministère du Travail . Règlement sur la qualité du milieu de travail) : Asphyxiant		
propylène (CAS 115-07-1)	Asphyxiant simple<n>	
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1%, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Non classé.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
propylène (CAS 115-07-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
PROPYLÈNE (CAS 115-07-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

propylène (CAS 115-07-1)

Volume 60 - 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Peu probable du fait de la forme du produit.
Effets chroniques	Pas disponible.
Autres informations	Pas disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques

Composants		Espèce	Résultats d'épreuves
2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)			
Crustacés	CE50	Daphnie	2.3 mg/L, 48 heures
Pentane (CAS 109-66-0)			
Crustacés	CE50	Daphnie	9.74 mg/L, 48 heures

Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

Potentiel bioaccumulatif

Mobilité dans le sol

Mobilité générale Pas de données disponibles.

Autres effets adverses

Pas disponible.

On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

Règlements locaux d'élimination Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

Déchets des résidus / produits non utilisés Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Général Canada: Preuve de classification: Conformément à la partie 2.2.1 (DORS/2014-152) du règlement sur les transports de marchandises dangereuses, nous attestons que le classement de ce produit est correct à la date du SDS de délivrance. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1011

Appellation réglementaire adéquate Butane

Classe de danger 2.1



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Butane (CAS 106-97-8)	Listé
Isobutane (CAS 75-28-5)	Listé

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

2-Méthylbutane (CAS 78-78-4)	1 TONNES
Butane (CAS 106-97-8)	1 TONNES
Isobutane (CAS 75-28-5)	1 TONNES
Pentane (CAS 109-66-0)	1 TONNES
Propane (CAS 74-98-6)	1 TONNES
propylène (CAS 115-07-1)	1 TONNES

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Situation SIMDUT

Contrôlé

Règlements internationaux

État des stocks

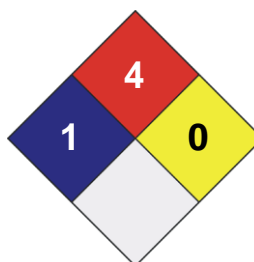
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence.

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	4
Danger physique	0
Protection individuelle	X



Date de publication

27-Mars-2017

Date de la révision

27-Mars-2017

Version n°

01

Autres informations

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.

Clause d'exonération de responsabilité

L'information contenue dans cette fiche est basée sur des données de sources considérées comme fiables mais "Irving Oil Refining G.P" n'en garantit pas l'exactitude. Les informations sont fournies comme service aux personnes achetant ou employant le produit auquel la fiche se réfère. "Irving Oil Refining G.P" expressément dément toute responsabilité pour pertes ou dommages ou conséquences ou pour accidents aux personnes, incluant la mort. Cette information ne peut être reproduite, publiée ou distribuée d'aucune façon sans le consentement écrit préalable de "Irving Oil Refining G.P".

Préparé par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021